

Québec, le 12 mai 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 février dernier, la députée de Taillon, madame Diane Lamarre, inscrivait au feuilleton une question demandant les constats du Vérificateur général du Québec en lien avec des sommes supplémentaires qui auraient été accordées aux médecins lors de la conclusion de l'entente sur l'étalement des hausses salariales.

D'abord, il est important de mentionner qu'aucune somme supplémentaire n'a été versée aux médecins. Le Vérificateur général évoque une surévaluation dans les calculs liés à l'étalement.

Comme je l'ai annoncé, le ministère de la Santé et des Services sociaux procédera à la correction de l'erreur d'évaluation constatée dans l'entente sur l'étalement. Cette erreur se situant à l'intérieur des paramètres d'une entente, la correction sera effectuée à l'intérieur de celle-ci, et ce, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de sommes versées en trop.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-00776